



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES ENCOURAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS ÉQUESTRES ANNÉE 2010

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche encourage les compétitions équestres, en tant que supports de la sélection et de l'amélioration génétique des chevaux et des poneys, et en tant que facteur de développement de l'utilisation des chevaux et poneys.

Les encouragements attribués par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (DGPAAT/ Sous-direction du développement rural et du cheval) aux compétitions équestres sont versés par l'Institut français du cheval et de l'équitation.

La participation du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche consiste en des subventions versées par concours aux organisateurs selon les dispositions particulières propres à chaque discipline (Attelage, CCE, CSO, Dressage, Endurance, Hunter, Voltige) et précisées ci-dessous, et selon qu'il s'agit de compétitions nationales (Amateur ou Pro) ou internationales.

Les subventions sont réservées aux seuls concours organisés par des organisateurs adhérents de la Fédération Française d'Équitation, et inscrits au calendrier prévisionnel des concours de la FFE (ou de la FEI) avec mention des épreuves génératrices de subvention.

En contrepartie de cette aide, il est impérativement demandé aux organisateurs de :

- mentionner dans le programme les origines, la race et le pays de naissance des chevaux engagés ;
- prévoir une page dans le programme pour la mise en valeur de l'élevage français selon une maquette fournie par l'Institut français du cheval et de l'équitation ;
- faire mention de l'aide institutionnelle par la présence du logo du Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche et celui de l'Institut français du cheval et de l'équitation sur les différents supports de communication (affiches, programmes, piste, annonces ...) ;
- envoyer le programme et les affiches éventuelles au délégué régional de l'Institut français du cheval et de l'équitation concerné.

En outre et selon les circonstances locales, en liaison avec les délégués régionaux de l'Institut français du cheval et de l'équitation concernés, il est possible de prévoir la mise en place de deux oriflammes (un du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et un de l'Institut français du cheval et de l'équitation) sur le site du concours et d'installer un stand pour promouvoir l'élevage local.

Précisions :

- Un concours qui change de date garde le bénéfice de la subvention.
- Un concours qui change d'organisateur garde le bénéfice de la subvention.
- Lorsque le règlement de la discipline prévoit des dotations minimales, si la dotation d'une quelconque épreuve est inférieure à la dotation minimale, l'ensemble des subventions du concours n'est pas versé.
- Seuls les concours parus avec leurs épreuves génératrices sur www.ffecompet.com ont droit à des subventions au titre de 2010
- Lorsqu'un concours est annulé pour cas de force majeure après l'établissement du calendrier prévisionnel, la subvention prévue initialement pour ce concours peut être versée à un concours identique (c'est à dire avec le même programme) remplaçant le concours annulé. Le concours remplaçant peut avoir lieu dans un autre département et après la date initialement retenue, mais l'avant programme doit préciser que « le concours remplace le concours N°... annulé pour cas de force majeure ». Le cas de force majeure est apprécié conjointement par la DTN de la FFE et le ministère de l'agriculture, il peut s'agir par exemple de conditions climatiques exceptionnelles ou d'épizooties.

Les organisateurs devront impérativement transmettre au service FFECOMPET de la FFE les procès-verbaux des concours nationaux et internationaux avant le 15 janvier 2011, délai de rigueur au-delà duquel les droits à subvention au titre de l'année 2010 deviendront caducs.



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

CONCOURS NATIONAUX

Conditions propres à chacune des disciplines concernées

TITRE 1 - ATTELAGE

Article 1

En 2010, le montant de la subvention du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est fixé à partir des épreuves Pro Team Élite & Trait annoncées au calendrier prévisionnel, ainsi que le Master Pro d'Attelage.

Épreuves :

- **Attelage Pro Team Elite & Trait : 4 000 Euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
19-mars	21-mars	LIGNIERES	201018005
2-avril.	4-avril.	EVREUX - Hippodrome Evreux Navarre	201027004
28-mai	30-mai	RENNES	201035002
2-juil.	4-juil.	CHABLIS	201089002
17-sept.	19-sept.	NANTES BOUAYE	201044007

- **Master Pro d'Attelage : 8 000 Euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
13-août	15-août	LISIEUX Master Pro d'Attelage	201014003

TITRE 2 - CONCOURS COMPLET D'EQUITATION

Article 3

En 2010, le montant de la subvention du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est fixé à partir des épreuves Pro Élite, Pro 1, des concours de la Tournée des As du Grand National, et du Master Pro de CCE annoncés au calendrier prévisionnel.

Épreuves :

- **CCE Pro Élite : 2 500 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
5-juin	6-juin	BAZOGES EN PAREDS	201085002
25-juin	27-juin	TARTAS	201040006

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- CCE Pro 1 : 1 500 euros

Début	Fin	Lieu	Concours
27-févr.	28-févr.	SAINT GILLES	201030011
5-mars	7-mars	TARTAS	201040002
13-mars	14-mars	FONTAINEBLEAU GRAND PARQUET	201077056
18-mars	21-mars	RODEZ - Grand Régional	201012014
19-mars	21-mars	LUNEL	201034028
26-mars	28-mars	BRIX	201050117
02-avril	05-avril	VEDENE	201084034
17-avril	20-avril	MOURMELON LE GRAND	201051012
23-avril	25-avril	LE POUGET	201034005
24-avril	25-avril	BAZOGES EN PAREDS	201085026
24-avril	25-avril	COGNAC	201016038
24-avril	25-avril	GENEUILLE	201025001
1-mai	2-mai	LAIZE	201071024
7-mai	9-mai	VEDENE	201084016
14-mai	16-mai	BEAUMONT PIED DE BOEUF	201072032
28-mai	30-mai	JAU DIGNAC ET LOIRAC	201033009
4-juin	6-juin	LATHUS	201086028
11-juin	13-juin	MONTPELLIER	201034023
12-juin	13-juin	POMPADOUR	201019011
9-juil.	11-juil.	WISSEMBOURG	201067018
16-juil.	18-juil.	COGNAC	201016025
16-juil.	18-juil.	MELAY	201049068
5-août	8-août	JAU DIGNAC ET LOIRAC	201033010
6-août	8-août	CLUNY CCE	201071028
7-août	7-août	BRIOUZE	201061067
13-août	15-août	BEAUMONT PIED DE BOEUF	201072033
14-août	17-août	MOURMELON LE GRAND	201051015
14-août	15-août	NASBINALS	201048010
11-sept.	12-sept.	VEZINS	201049063
18-sept.	19-sept.	GENEUILLE	201025006
25-sept.	26-sept.	CHATEAUBRIANT	201044017
2-oct.	3-oct.	SAINT GILLES	201030012
8-oct.	10-oct.	TARTAS	201040016
9-oct.	10-oct.	LA COURNEUVE	201093013
9-oct.	10-oct.	MOURMELON LE GRAND	201051016
9-oct.	10-oct.	POMPADOUR	201019012
6-nov.	7-nov.	VEDENE	201084018
19-nov.	21-nov.	LE POUGET	201034007
20-nov.	21-nov.	JAU DIGNAC ET LOIRAC	201033013

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque l'épreuve réellement courue est d'un niveau inférieur au niveau annoncé ou lorsqu'il n'y a aucun partant sur l'épreuve retenue pour le calcul de la subvention.

Concours :

- **Master Pro CCE : 25 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
16 avril	18 avril	POMPADOUR	201019002

- **Grand National CCE : 23 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
5-mars	7-mars	TARTAS Grand National de CCE	201040002
02-avril	04-avril	SAUMUR Grand National de CCE	201049071
16-avril	20-juin	VITTEL Grand National de CCE	201088003
22-juil.	25-juil.	SANDILLON	201045004
3-sept.	5-sept.	JARDY Grand National de CCE	201092025

- **Tournée des As CCE : 1 500 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
6-mars	7-mars	BEAUMONT PIED DE BOEUF	201072031
12-mars	14-mars	RODEZ	201012025
20-mars	21-mars	MOURMELON	201051003
03-avril	04-avril	TOUSCAYRATS Tournée des As de CCE	201081030
16-avril	18-avril	MACON LAIZÉ Tournée des A	201071021
24-avril	25-avril	COGNAC	201016038
13-mai	16-mai	JARDY	201092026
26-mai	30-mai	DIJON	201021003
3-juil.	4-juil.	BAZOGES EN PAREDS	201085005

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

TITRE 3 - SAUT D'OBSTACLES

Article 4

En 2010, le montant de la subvention du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est fixé à partir des concours de la Tournée des As, du Grand National annoncés au calendrier prévisionnel.

Concours :

- **Grand National CSO : 5 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
5-mars	7-mars	VIDAUBAN GRAND NATIONAL	201083019
19-mars	21-mars	AUVERS Para Equestre Grand National de CSO	201050002
9-avril	11-avril	HARAS DE JARDY Grand National de CSO	201092002
16-avril	18-avril	CHANTILLY GRAND NATIONAL	201060010
13-mai	16-mai	CLUNY Grand National de CSO	201071004
4-juin	6-juin	SAINT AMAND LIGNIERES GRAND NATIONAL	201018003
11-juin	13-juin	DEAUVILLE GRAND NATIONAL	201014004
1-juil.	4-juil.	LURE Grand National de CSO	201070001
13-août	15-août	SAINT LO Grand National de CSO	201050020
27-août	29-août	LE MANS Grand National de CSO	201072029

- **Tournée des As CSO : 300 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
5-mars	7-mars	LEGE CAP FERRET Tournée des As	201033037
13-mars	14-mars	BRAZEY EN PLAINE	201021009
19-mars	21-mars	MANTES ST MARTIN	201078044
20-mars	21-mars	PLABENNEC Tournée des As	201029005
21-mars	21-mars	VILLEMARTE	201082012
26-mars	28-mars	LE MANS BOULERIE JUMP 6	201072028
26-mars	28-mars	NEEWILLER - HARAS de la NEE - ASAC	201067021
27-mars	28-mars	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	201016002
2-avril	5-avril	LEGE CAP FERRET	201033040
3-avril	5-avril	ROSIERES AUX SALINES	201054027
3-avril	4-avril	ST ETIENNE A ARNES	201008025
4-avril	5-avril	HENIN BEAUMONT	201062043
9-avril	11-avril	L HOPITAL LE GRAND SAINT ETIENNE	201042019
9-avril	11-avril	LIGNIERES, GRAND REGIONAL CENTRE, 1	201018010
9-avril	11-avril	NIORT	201079008
9-avril	11-avril	VILLERS VICOMTE - BRETEUIL	201060066

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

10-avril	11-avril	BRIENNE LE CHATEAU	201010011
10-avril	11-avril	DOUE LA FONTAINE	201049057
23-avril	25-avril	BOUGUENNAIS 2 Tournée des As	201044033
23-avril	25-avril	YSSINGEAUX Tournée des as	201043007
24-avril	25-avril	DEMUIN-COURCELLES	201080018
24-avril	25-avril	SANCOURT	201059071
30-avril	2-mai	AIX-EN-PROVENCE	201013061
30-avril	2-mai	BOISSY SOUS SAINT YON	201091015
30-avril	2-mai	SAINT FLOUR Tournée des as	201015017
7-mai	9-mai	GLATIGNY III	201057013
7-mai	9-mai	LA COMELLE 2	201071039
7-mai	9-mai	SAINT ETIENNE DE TULMONT	201082030
7-mai	9-mai	SAINT ETIENNE UNIEUX	201042015
8-mai	9-mai	NOMAIN ORCHIES	201059080
13-mai	16-mai	COMPIEGNE	201060061
13-mai	16-mai	LE PIN AU HARAS	201061021
14-mai	16-mai	ROMILLY SUR SEINE	201010004
22-mai	23-mai	BRIE - ECURIE DE FLORE	201016014
22-mai	24-mai	Centre équestre de Rouffach	201068016
22-mai	24-mai	NOTRE DAME D ESTREES II	201014008
22-mai	23-mai	Rennes - La Prévalaye Tournée des As	201035023
27-mai	30-mai	New Event Communication	201071069
28-mai	30-mai	THIERS Tournée des as	201063005
28-mai	30-mai	BERGERAC	201024021
29-mai	30-mai	PRESILLY	201074005
4-juin	6-juin	CHEMINOT II	201057006
4-juin	6-juin	SAINT AMAND LIGNIERES GRAND NATIONAL	201018003
5-juin	6-juin	TOULOUSE	201031017
05-juin	06-juin	POMPADOUR Tournée des As de CSO	201019037
11-juin	13-juin	CSO AUVERS	201050057
11-juin	13-juin	DINARD Tournée des As	201035043
11-juin	13-juin	MULHOUSE	201068009
12-juin	13-juin	FONTAINEBLEAU	201077034
8-juil.	11-juil.	FONTAINEBLEAU	201077002

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

TITRE 4 - DRESSAGE

Article 5

En 2010, le montant de la subvention du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est fixé à partir des épreuves Pro Elite Grand Prix , et du Grand National annoncés au calendrier prévisionnel.

Epreuves :

- **Dressage Pro Elite Grand Prix : 3 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
16-avril	18-avril	LE MANS BOULERIE JUMP 9	201072020
27-mai	30-mai	PARIS LA GARDE	201075002
10-juin	13-juin	LA BAULE LES GRANDS PARCS	201044010
25-juin	27-juin	BISCHWILLER	201067002
23-juil.	25-juil.	POMPADOUR	201019007

- **Dressage Pro Elite Grand Prix indoor : 6 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
5-mars	7-mars	RIEDISHEIM MULHOUSE Tournée des As	201068003

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque l'épreuve réellement courue est d'un niveau inférieur au niveau annoncé ou lorsqu'il n'y a aucun partant sur l'épreuve retenue pour le calcul de la subvention.

Concours :

- **Grand National Dressage : 10 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
19-mars	21-mars	COMPIEGNE Grand National de Dressage	201060001
2-avril	5-avril	JARDY MARNES LA COQUETTE Grand National de Dressage	201092003
13-mai	16-mai	AUVERS Grand National de Dressage	201050001
8-oct.	10-oct.	JABLINES Grand National	201077137

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque le concours ne s'est pas déroulé conformément au cahier des charges de la FFE.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

CONCOURS INTERNATIONAUX

Article 6

Le soutien du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a pour objectif de mettre en valeur l'élevage français au travers de manifestations de prestige dont la qualité d'organisation, les retombées médiatiques et le succès auprès du public sont incontestables.

Cette aide forfaitaire selon la discipline sera versée par l'intermédiaire de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

En contrepartie de cette aide, les organisateurs doivent concrétiser ce partenariat par certaines dispositions qui illustrent la place et l'importance de l'élevage français dans ces manifestations équestres.

En 2009, il est demandé aux organisateurs de :

- mentionner dans le programme les origines, la race et le pays de naissance des chevaux engagés ;
- prévoir une page dans le programme pour la mise en valeur de l'élevage français selon une maquette fournie par l'Institut français du cheval et de l'équitation
- faire mention de l'aide institutionnelle par la présence du logo du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et celui de l'Institut français du cheval et de l'équitation sur les différents supports de communication (affiches, programmes, piste, annonces, ...) ;
- envoyer le programme et les affiches éventuelles au Délégué régional de l'Institut français du cheval et de l'équitation concerné.

En outre et selon les circonstances locales, en liaison avec les Délégués régionaux de l'Institut français du cheval et de l'équitation concernés, il est possible de prévoir la mise en place de deux oriflammes sur le site du concours mais non mélangés avec ceux des sponsors et d'installer un stand pour promouvoir l'élevage local.

Cette aide financière pourra être modulée en fonction du respect du cahier des charges susmentionné, sur décision de la Sous-directrice du développement rural et du cheval, après avis du directeur régional de l'Institut français du cheval et de l'équitation de la circonscription, où s'est déroulé le concours concerné.

Les encouragements accordés aux organisateurs de concours internationaux en France sont fixés selon le Barème suivant :

Saut d'obstacles

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
5-févr.	7-févr.	BORDEAUX	201033004	8 000	CSI 5 étoiles W
2-avril	4-avril	PARIS - GRAND PALAIS	201069006	4 000	CSI 5 étoiles
13-mai	16-mai	LA BAULE	201044011	22 000	CSIO 5 étoiles
28-mai	30-mai	REIMS	201051002	3 000	CSIOY + CSIOJ
3-juin	6-juin	BOURG EN BRESSE	201001011	3 000	CSI 4 étoiles
11-juin	13-juin	CANNES	201006007	4 000	CSI 5 étoiles
13-juil.	18-juil.	CH-EU JARDY	201092027	7 500	CHEU YJC
23-juil.	25-juil.	CHANTILLY	201060009	4 000	CSI 5 étoiles
27-oct.	1-nov.	LYON EUREXPO	201069005	8 000	CSI 5 étoiles W
2-déc.	5-déc.	PARIS	201093003	4 000	CSI 5 étoiles

Concours complet d'équitation

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
13-mai	16-mai	JARDY MARNES LA COQUETTE	201092021	4 000	CIC 3 étoiles
20-mai	23-mai	SAUMUR	201049006	11 000	CCI 3 étoiles
11-août	15-août	SANDILLON	201045005	4 000	CIC 3 étoiles
19-août	22-août	MARTINVEST	201050023	8 000	CIC 3 étoiles W
27-oct.	31-oct.	PAU	201064011	18 000	CCI 4 étoiles

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Dressage

La première année d'organisation de concours international de dressage ouvre droit à subvention aux organisateurs ayant organisé l'année précédente un CDI ** ou un concours national Pro Elite.

Quand deux concours de dressage internationaux ont lieu sur le même site aux mêmes dates, la subvention attribuée à la société organisatrice est égale au montant de la subvention accordée pour le concours du niveau le plus élevé.

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
28-avril	2-mai	SAUMUR	201049001	9 000	CDIO 2 étoiles
10-juin	12-juin	CANNES	201006008	5 000	CDI 5 étoiles
18-juin	20-juin	VIDAUBAN CSO	201083007	6 400	CDI 3 étoiles
1-juil.	4-juil.	POMPADOUR	201019006	6 400	CDI 3 étoiles
7-juil.	11-juil.	VIERZON	201018001	6 400	CDI 3 étoiles
23-sept.	26-sept.	SAUMUR	201049007	6 400	CDI 3 étoiles
15-oct.	17-oct.	BIARRITZ	201064001	6 400	CDI 3 étoiles
27-oct.	1-nov.	LYON EUREXPO	201069003	5 000	CDIW

Endurance

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
28-mai	30-mai	COMPIEGNE	201060011	3 000	CEIO

Attelage

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
14-avril	18-avril	NEEWILLER - HARAS de la NEE - ASAC	201067006	4 000	CAI A
28-avril	2-mai	CONTY	201080003	4 000	CAI A
21-mai	24-mai	PAU	201064012	4 000	CAI A
10-juin	13-juin	SAUMUR	201049008	4 000	CAI A
13-juil.	18-juil.	LE PIN AU HARAS	201061010	4 000	CAI A

Voltige

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
2-avril	4-avril	SAUMUR	201049005	2 500	CVI 2 étoiles